



7^{èmes} Journées régionales de formation des personnels des **SESSAD**

26 et 27 novembre 2009

IRTS de Bretagne, **Rennes**

Les SESSAD, du projet de vie au projet individualisé d'accompagnement.

De nouvelles mixités professionnelles.

Dans ce cadre complexe, en différents espaces, instances, niveaux, lieux, domaines d'actions, de multiples acteurs sont désormais partie prenante du projet de vie et de ses déclinaisons.

Ainsi pour les actions de soutien à la socialisation et à la scolarisation des enfants et adolescents handicapés, l'offre de service se recompose portée par une conception globale de l'éducation. Elle recouvre et rassemble, en proximité, autour de la personne handicapée et de son projet -peu ou prou- des intervenants d'appartenances diverses.

Dès lors les SESSAD ne constituent plus en soi une offre de service mais deviennent une des composantes de l'offre territoriale.

A cette mutation s'ajoute une volonté croissante des parents de choisir les acteurs et les pratiques pour la mise en œuvre du projet de vie de leur enfant.

Dans cette perspective, prenant appui sur les réflexions nationales en cours, les journées régionales viennent opportunément interroger, travailler, à l'échelle d'un territoire donné, les positionnements possibles et l'utilité sociale des SESSAD dans l'offre de service.

Au côté des parents et de l'enfant, quelles contributions, quelles ressources peuvent apporter les SESSAD au service du projet de vie de l'enfant et de l'adolescent ?

Quelles places particulières les SESSAD peuvent-ils soutenir, initier, au fur et à mesure de l'avancée en âge dans ce concert d'interventions ?

Comment dans ces conditions (re)développer une démarche partagée ? comment (re)faire "équipe" autour du projet de l'enfant ?

Quels rôles les SESSAD peuvent tenir dans ce réseau d'intervenants dans le cadre d'une approche territorialisée ?

Les conditions de l'action médico-sociale tendent à profondément changer du fait de rénovations successives des lois de politiques publiques en faveur des personnes handicapées.

L'individualisation et la personnalisation de l'accompagnement avec des droits renforcés s'accompagnent d'une évolution de la structuration de l'offre de prestations sur des principes d'accessibilité et de libre choix de prestations de compensation.

Dans le respect du droit à un accompagnement libre, adapté, multidimensionnel, l'intervention médico-sociale soumise à autorisation, se conçoit désormais, de bout en bout, dans un environnement ouvert, évolutif, fluide, multi-référentiel, au plus près et en collaboration avec les dispositifs de droit commun.

Dans ce contexte, forts de leurs atouts, les SESSAD et les professionnels qui les composent, s'emploient à s'adapter à l'évolution de la demande sociale.



7^{èmes} Journées régionales de formation
des personnels des **SESSAD**
26 et 27 novembre 2009 - IRTS de Bretagne, Rennes

**Les SESSAD, du projet de vie au projet
individualisé d'accompagnement
De nouvelles mixités professionnelles**

● Jeudi 26 novembre 2009

- 9 h 00** Accueil des participants. Emargement individuel
- 9 h 30** Ouverture des Journées régionales (CREAI – E.N.)
- 10 h 15** Association régionale des SESSAD de Bretagne, données d'actualité (CREAI) : état des listes d'attente SESSAD
- 10 h 30** Le projet de vie vu par les parents, les professionnels (Association des SESSAD), et représentants MDPH
- 11 h 00** *L'éducation inclusive*
plénière ● Eric PLAISANCE, professeur émérite, Université Paris Descartes, Centre de recherche sur les liens sociaux
- 12 h 00** DEJEUNER
- 14 h 00** *Place et rôle des enseignants référents*
plénière ● Catherine BELZON, IENASH, Quimper
Et répondants : témoignages d'enseignants référents (Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan).
- 15 h 15** Pause
- 15 h 30** Ateliers
- 1** *Expertises, évaluations : quelle contribution des SESSAD à l'analyse des attentes et des besoins ?*
 - 2** *Accompagnement global et parcours de scolarisation.*
 - 3** *Sessad et familles : quels espaces de rencontre ?*
 - 4** *Du projet des parents, du projet de vie des adolescents*
 - 5** *Concilier travail d'accompagnement et libre choix des prestations.*
 - 6** *Place des SESSAD dans l'accompagnement à la formation professionnelle.*
 - 7** *Territoire et proximité. De la spécialisation à la polyvalence ?*
- 17 h 00** Clôture de la journée
-



7^{èmes} Journées régionales de formation
des personnels des **SESSAD**
26 et 27 novembre 2009 - IRTS de Bretagne, Rennes

**Les SESSAD, du projet de vie au projet
individualisé d'accompagnement
De nouvelles mixités professionnelles.**

● Vendredi 27 novembre 2009

- 8 h 30** **Accueil des participants.** Emargement individuel
- 9 h 00**
plénière ***Evolution de l'offre de service des SESSAD***
● *Eliane CORBET, directrice-adjointe CREAi Rhône-Alpes*
- 10 h 00** *Pause.*
- 10 h 30** **Ateliers (réplique du jeudi)**
- 1. Expertises, évaluations : quelle contribution des SESSAD à l'analyse des attentes et des besoins ?***
 - 2. Accompagnement global et parcours de scolarisation.***
 - 3. Sessad et familles : quels espaces de rencontre ?***
 - 4. Du projet des parents, du projet de vie des adolescents***
 - 5. Concilier travail d'accompagnement et libre choix des prestations.***
 - 6. Place des SESSAD dans l'accompagnement à la formation professionnelle.***
 - 7. Territoire et proximité. De la spécialisation à la polyvalence ?***
- 12 h 30** **DEJEUNER**
- 14 h 00**
plénière **Des recommandations de bonnes pratiques : actualités.**
● *Yann ROLLIER, directeur, CREAi de Bretagne (Ancreai, Anesm)*
- 15 h 00**
plénière **Table ronde autour de bonnes pratiques**
(E.N, professionnels SESSAD, représentants parents MDPH, conférenciers des journées)
- 16 h 30** **Clôture des journées**
-



Les SESSAD, du projet de vie au projet individualisé d'accompagnement

ATELIERS du jeudi 26 novembre et du vendredi 27 novembre

Atelier
1

Expertises, évaluations : quelle contribution des SESSAD à l'analyse des attentes et des besoins ?

Animation : Philippe ALAIN - Bertrand BELURIER – Mauricette LENOBLE

La Loi 2005 place les parents au centre du dispositif d'évaluation des besoins de leur enfant, démarche qui court tout au long de son évolution dans le cadre du projet de vie.

Les lieux et modes d'évaluation se sont modifiés et diversifiés.

- L'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation (EPE) est ainsi par principe au cœur d'un processus aboutissant à un plan de compensation ayant valeur juridique et opposable.
- L'enseignant référent est également un acteur privilégié (ESS...)

Les établissements et services ne sont plus les intervenants prépondérants dans ce domaine.

L'éducation nationale, des institutions, des professionnels libéraux, des centres de référence et de ressources, intervenant auprès de l'enfant, peuvent être amenés à contribuer à l'appréciation de ses besoins.

Les SESSAD participent à différents moments du parcours d'évaluation en accompagnant les parents.

Autant d'intervenants autant de grilles d'évaluation complexifient la démarche d'appréciation des besoins de l'enfant.

Dans ce paysage :

Les SESSAD sont-ils légitimes pour s'inscrire dans cette démarche en amont de la décision d'orientation ? Et si oui, dans quelles conditions ?

Comment aider la CDA à prendre la meilleure décision pour collecter et capitaliser les connaissances des parents et l'expertise des professionnels ?

Atelier
2

Accompagnement global et parcours de scolarisation.

Animation : Jean-Luc HERRY – Yves LECOMPTE – Brigitte CHAREYRE

Sur le plan régional, on constate aujourd'hui que la majorité des jeunes suivis par un Service de Soins à Domicile sont en situation d'inclusion scolaire individuelle et/ou collective :

Leur parcours de scolarisation est défini et mis en place dans le cadre d'une équipe de suivi de la scolarisation (ESS) organisée par un enseignant référent. Lors de cette réunion, diverses demandes de compensation (prise en charge médico-sociale, orientation scolaire, AVS, ...) listées dans un document *Cerfa* intitulé : "*Demande relative à un parcours de scolarisation, de formation ou de soins en établissement ou service médico-social*" peuvent être introduites.

Dans ce cadre, l'enseignant référent devient l'interlocuteur privilégié de la famille. Il a pour fonction de faciliter la communication entre le jeune (et sa famille), la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et l'ensemble des professionnels concernés par le projet personnalisé de scolarisation de l'élève handicapé (l'école, le service de soins, les intervenant libéraux, ...). Il est le garant de la mise en œuvre de ce projet personnalisé de scolarisation et en assure sa cohérence et sa continuité.

Qu'en est-il de la réalité dans nos quatre départements ? Comment renforcer nos connaissances des diverses fonctions, des divers services d'accompagnement, afin d'optimiser le travail de partenariat nécessaire enseignant référent (du PPS) et les services de soins référents du projet individuel d'accompagnement ?

Quelles réflexions dégager pour permettre que ce parcours de scolarisation s'inscrive dans la prise en charge globale d'un enfant/adolescent tout en étant au plus proche de ses besoins d'élève handicapé et des attentes de sa famille.



**Les SESSAD, du projet de vie au projet individualisé
d'accompagnement**

ATELIERS du jeudi 26 novembre et du vendredi 27 novembre

**Atelier
3**

Sessad et familles : quels espaces de rencontre ?

Animation : Sylvie GUIBON - Isabelle MEVELLEC - Sylviane MICHOT

Entre participation et association, entre individuel et collectif, entre prestataire de service et unique "maître d'oeuvre"... deux déclinaisons possibles.

1 - La participation (des familles)

Nous sommes là dans un paradoxe : une demande d'expression collective (loi 2002) au sein d'une société où les expressions sont de plus en plus *individualisées*.

2 - L'association (au projet de l'enfant)

La demande concerne la co-construction du Projet Individualisé d'Accompagnement (cf décret avril 2009)

Dans cette co-construction quel équilibre entre familles et SESSAD? quelle place pour chacun ?

Par ailleurs nous observons un glissement dans les textes entre le terme "les parents" et le terme "entourage habituel de l'enfant" (les familles recomposées, les familles d'accueil, les grands-parents...)

Quel est le sens de ce glissement linguistique ? Qu'est-ce que cela induit dans l'évolution de nos pratiques ?

Se dégage de cette double appréhension plusieurs interrogations :

Qu'est-ce qui fait que de nombreux services ont autant de difficultés à réunir les familles aujourd'hui ?
Que mettre en place afin que les familles participent davantage dans des projets plus collectifs ?

Comment co-construire un projet singulier avec une famille sans perdre de vue la dimension collective de l'expression, telle que le préconise la loi ?

Quels outils peuvent favoriser la co-construction : le langage, les écrits, l'adaptation ?

Comment les SESSAD peuvent trouver le juste milieu dans l'accompagnement qu'ils proposent, notamment par le dialogue, la négociation, le respect de la place de chacun, entre des familles qui sollicitent le SESSAD de manière différente, voire opposée, celles qui sollicitent en parallèle des professionnels libéraux etc.... (plus dans la "maîtrise" et le "management de prestations de service") et celles qui donnent l'impression de tout déléguer.



7^{èmes} Journées régionales de formation
des personnels des **SESSAD**
26 et 27 novembre 2009
IRTS de Bretagne, **Rennes**
Les SESSAD, du projet de vie au projet individualisé
d'accompagnement

ATELIERS du jeudi 26 novembre et du vendredi 27 novembre

Atelier 4

Du projet des parents, du projet de vie des adolescents

Animation : Jean-Marie HARSCOET – Jacques LEBECHEC – Marie-Laure RADIOYES

Le parcours d'un enfant en situation de handicap est en lien avec le projet de vie que ses parents ont pour lui. Ils demandent une intervention du SESSAD pour les accompagner.

L'enfant devenant adolescent doit, dans un premier temps, s'adapter à un nouveau collectif (le collège). Il doit, en plus, faire face aux transformations physiques et psychiques liées à l'adolescence.

Le SESSAD va l'accompagner de manière réaliste dans la découverte de ces nouvelles expériences (personnelles, relationnelles, scolaires, pré-professionnelles...) et lui permettre de construire ses idées, ses envies, ses possibles... Peut naître alors un projet de vie, personnel et une projection sur un avenir original.

Le SESSAD va aussi aider les parents dans la compréhension du projet de leur jeune, les accompagner et les préparer à envisager son devenir d'adulte.

Mais, la demande personnelle de l'adolescent peut venir en résonance, voire en confrontation, avec l'idée que ses parents peuvent se faire de son avenir.
Alors,

Quelle place a le projet du jeune face à celui de ses parents ?
Qu'en est-il alors du projet parental face aux décisions de vie de l'adolescent ?
Quelle place le SESSAD occupe-t-il dans cette conception de l'avenir du jeune ?

Atelier 5

Concilier travail d'accompagnement et libre choix des prestations.

Animation : Françoise CHEVRE - Michel FORGET – Marie-Christine PENNETIER – Noëlle ROBERT

L'arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie mentionnée à l'article L311-4 du code de l'action sociale et des familles dans son article 4 mentionne le libre choix entre des prestations adaptées dans le cadre :

- d'un service à domicile
- d'une admission dans un établissement et service
- de tout mode d'accompagnement ou de prise en charge.

Ainsi, lorsque des parents se sont positionnés en faisant le choix d'un accompagnement de leur enfant par un SESSAD, ils adhèrent a priori aux propositions de prestations faites par celui-ci. Cependant certains parents souhaitent conserver des suivis engagés, d'autres choisir les intervenants ou encore garder la maîtrise des méthodes d'intervention.

Le libre choix des prestations par les parents est-il nécessairement en opposition avec l'approche des SESSAD ?

Comment prendre en compte ces différents aspects ?

Quelles sont les limites auxquelles le SESSAD pourrait être confronté :

- Respecter le libre choix des parents, de ce fait, s'appuyer sur celui-ci pour construire le travail d'accompagnement de leur enfant en gardant les particularités qui fondent le SESSAD ?
- Accepter et cautionner les principes d'intervention imposés par les parents sans y adhérer au risque de perdre l'identité du SESSAD ?



7^{èmes} Journées régionales de formation
des personnels des **SESSAD**
26 et 27 novembre 2009
IRTS de Bretagne, **Rennes**
Les SESSAD, du projet de vie au projet individualisé d'accompagnement

ATELIERS du jeudi 26 novembre et du vendredi 27 novembre

Atelier 6

Place des SESSAD dans l'accompagnement à la formation professionnelle.

Animation : Jocelyne LE BORGNE - Françoise PERRODIN – Danièle PICO

Place des SESSAD. Les SESSAD s'inscrivent dans une prise en charge globale des besoins de l'utilisateur ; une de ses missions est de soutenir l'intégration sociale, scolaire et professionnelle. Pour qu'une formation ou un projet professionnel aboutisse, il est essentiel de développer parallèlement les compétences sociales favorisant l'accès à l'autonomie (distale et proximale). Les SESSAD vont accompagner le jeune et sa famille dans l'élaboration d'un projet d'avenir prenant en compte ses potentialités mais aussi ses limites.

Au regard des politiques sociales, quel questionnement pour les SESSAD ? La loi de février 2005 a favorisé le maintien en milieu ordinaire des personnes handicapées et la mise en place de dispositifs spécifiques (UPI...). Ceci amène nos équipes à s'interroger sur de nouveaux besoins et à réfléchir à de nouvelles modalités d'intervention. Faut-il faire évoluer nos plateaux techniques (ETS, CESF, chargé d'insertion...) ? Peut-on favoriser une sensibilisation professionnelle, organiser des stages en parallèle des organismes de formation ? Comment envisager la complémentarité avec de nouveaux partenaires (coopération, mutualisation...) ? Cette évolution implique la rencontre de cultures différentes et la nécessité de clarifier nos champs d'intervention.

Projet professionnel, partie intégrante du projet de vie. La nécessité de la reconnaissance RQTH par la MDPH tend à stigmatiser le jeune en formation et le travailleur, mais garantit une protection, une obligation d'adapter les dispositifs, d'aménager les postes de travail... et permet d'accéder à des accompagnements (SESSAD, Grafic...). Ces différents éléments constituent le Plan de compensation. Pour les adolescents qui ne dépendent plus de l'éducation nationale, qui va recenser les besoins et réunir les différents acteurs impliqués dans le suivi ? Existe-t-il des postes de référents à l'insertion professionnelle dans certaines MDPH ? Est-ce une nouvelle mission pour les SESSAD ?

Atelier 7

Territoire et proximité. De la spécialisation à la polyvalence ?

Animation : Luciano LE GOFF – Antoine PELLAN - Céline TILLON

L'activité des SESSAD repose sur l'accompagnement médico-social centré sur la personne dans un territoire délimité, lui-même déterminé par nos agréments.

Dans ce cas, le territoire est une entité géographique dans laquelle s'élaborent différentes réponses spécialisées dites de proximité aux besoins exprimés par les usagers et repérés par les professionnels.

La régionalisation des politiques publiques de santé se renforce avec la loi HPST et la création des ARS.

Lors de journées nationales SESSAD de 2008, E. SYLVAIN, directrice des ESMS à la CNSA : "Il s'agira à terme de mettre en œuvre une approche globale des ressources au niveau régional, voire interrégional".

Elle propose, plus concrètement, aux SESSAD de travailler collectivement sur l'organisation de plateformes intégrées (associant les ressources en libéral) de services par territoires de proximité.

D'ores et déjà, nous sommes amenés à réfléchir sur l'évolution de notre organisation.

La segmentation actuelle des SESSAD par type de déficience est-elle encore pertinente ?

La complémentarité interservices, les coopérations (GCSMS par exemple) permettraient-elles d'apporter une réponse satisfaisante aux besoins et demandes des usagers (en limitant la dilution des savoirs spécifiques des services) ?

Quelles incidences sur les projets de service ?